

Monsieur le vice-président,

Honorables délégués,

Excellence, Mesdames et Messieurs,

La délégation de Madagascar remercie l'ensemble des organes de la Cour ainsi que le Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale pour l'invitation et les facilitations accordées pour participer à cette 21eme session.

Nos félicitations vous sont adressées pour la qualité des rapports présentés et pour les efforts que vous avez tous déployés pour mener à bien les activités de la Cour pendant l'année écoulée.

Ma délégation est confiante quant à votre leadership pour nous guider vers le plein succès de nos travaux.

A l'instar de ceux qui ont pris la parole avant moi, permettez-moi de saisir l'opportunité qui m'est offerte pour féliciter la Cour des progrès accomplis en 20 ans. En effet, nous ne soulignerons jamais assez le rôle crucial et la responsabilité particulière de la CPI dans l'instauration d'un monde de paix et de justice.

Soyons reconnaissant à tous les Présidents, Procureurs, Juges, Greffiers qui ont accompli leur mandat pour leur dévouement ainsi que leur engagement dans la lutte contre l'impunité. Accordons notre soutien à ceux qui servent aujourd'hui et ceux qui vont encore servir demain.

Louons le professionnalisme et les efforts déployés par l'ensemble du personnel pour rendre cette instance internationale capable de faire face aux problèmes que traverse le monde.

Mesdames et Messieurs,

La République de Madagascar partage les idéaux de paix et de justice prônés par la Cour pénale internationale. Notre participation à cette Assemblée est une réaffirmation de l'intérêt particulier que mon pays accorde à la Justice Pénale Internationale.

Madagascar réitère d'ailleurs son attachement au multilatéralisme lequel a abouti à l'adoption du Statut de Rome et a marqué un tournant décisif dans la mise en place d'éléments nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité, ainsi qu'au respect du droit international.

Madagascar est d'avis que la coopération entre les Etats s'avère fondamentale afin de permettre à la Cour de relever ses défis, de s'acquitter pleinement de sa mission, dans l'exécution de son mandat de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme et de la dignité humaine.

En ratifiant les instruments internationaux sur les droits humains, Madagascar s'est approprié des principes tels que le respect et la protection des libertés et droits fondamentaux, l'instauration d'un Etat de droit et l'élimination de toutes les formes d'injustice, de corruption, d'inégalités et de discrimination.

Madagascar attache une très grande importance à ces valeurs et principes, et je ne cite entre autres que la lutte contre les crimes relatifs au genre et ceux commis sur les enfants.

Ainsi, en 2019, l'Etat malagasy a adopté une loi relative à la lutte contre les violences basées sur le genre. Par ailleurs, une politique nationale de protection de l'enfant est en cours d'élaboration.

Madagascar estime, entre autres, qu'il est impératif de renforcer les campagnes de sensibilisation et d'information auprès de nos populations pour qu'elles comprennent mieux et s'approprient le mandat dévolu à la Cour pénale internationale. Plus particulièrement, nous comptons susciter des vocations parmi nos jeunes en les incitant à manifester leurs intérêts aux emplois de la Cour, là où Madagascar fait encore partie des pays pas représentés ou insuffisamment représentés.

Pour conclure, je saisis cette occasion pour vous annoncer, Mesdames et Messieurs, que Madagascar présentera un candidat au poste de Juge de la Cour pénale internationale lors des élections qui vont se tenir en 2023 et sollicite votre précieux soutien.

Je vous remercie de votre aimable attention.